

**BURKINA FASO**  
Unité-Progress-Justice

**Ministère de l'Industrie du Commerce  
et de l'Artisanat  
(MICA)**

**Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso  
(CCI-BF)**

## **RAPPORT GENERAL**

**DE LA 12<sup>ème</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Bobo-Dioulasso, le 30 juillet 2012**

Le 30 juillet 2012, s'est tenue dans la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, la 12<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé (RGSP), sur le thème central : « **Onze éditions de rencontres annuelles Gouvernement/ Secteur Privé : bilan et perspectives** », sous la présidence de Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture qui a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de Régions, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières des Hauts-Bassins, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des opérateurs économiques et des représentants de la société civile, a été ponctuée par trois allocutions.

## **I- RESUMES DES DISCOURS PRONONCES A L'OUVERTURE**

Dans son mot de bienvenue, la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), Madame **Alizéta OUEDRAOGO**, a d'abord rendu hommage au Président **El Hadj Oumarou KANAZOE**, arraché à notre affection le 19 octobre 2011.

Elle a ensuite salué le Gouvernement pour le choix du thème de la 12<sup>ème</sup> édition de la rencontre, et relevé les principaux acquis des onze (11) éditions précédentes qui font du Burkina Faso un pays où il est de plus en plus facile de faire des affaires.

La Présidente de la CCI-BF a poursuivi en saluant l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) comme référentiel de développement et assuré le Gouvernement du plein engagement du secteur privé dans sa mise en œuvre. A ce sujet, elle a souhaité la mise en place d'un système innovant de financement pour permettre au secteur privé d'en tirer profit.

Elle a terminé son propos en invitant les opérateurs économiques à participer activement aux échanges.

Succédant à la Présidente de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins Monsieur **Nebilma Joseph BAKOUAN** a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement pour la tenue régulière de la rencontre annuelle

Gouvernement/Secteur privé. Il a signifié que ces rencontres ont permis aux différentes parties de lever certains obstacles à l'épanouissement du secteur privé. Enfin il a marqué la disponibilité de sa région à accompagner l'édification d'un secteur privé fort et compétitif.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a d'abord demandé une minute de silence en hommage à **El Hadj Oumarou KANAZOE**, qui nous a quitté. Il a ensuite apprécié les acquis des onze éditions de la RGSP et réaffirmé la volonté de son gouvernement à poursuivre les efforts pour la création d'un cadre propice à l'exercice des affaires. Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a enfin invité le secteur privé à plus de dynamisme et de persévérance pour mieux profiter des opportunités d'investissement offertes par la SCADD.

## **II- RESUME DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)**

Après le discours d'ouverture de la rencontre, le Président du Comité Technique Paritaire (CTP), Monsieur Bernard Gnessa ZOUGOURI, a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la onzième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

Le Président du CTP a apprécié positivement le niveau d'exécution des recommandations et résolutions faites en 2011. Il a relevé qu'en dehors des préoccupations d'ordre fiscal qui seront examinées après l'étude d'impact de la politique fiscale, de nombreuses recommandations ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation.

Toutefois, il a relevé que quelques difficultés ont été enregistrées dans le suivi de la mise en œuvre desdites recommandations. Pour ce faire, le Comité Technique Paritaire a recommandé : (i) l'envoi régulier au secrétariat du CTP par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations, (ii) la centralisation auprès du CTP de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur privé par les structures qu'ils représentent, (iii) la formulation par le secteur privé de deux ou trois recommandations majeures liées aux préoccupations par secteur d'activités pour une meilleure mise en œuvre et un suivi adéquat.

A l'issue de la présentation du rapport du CTP, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a indiqué que des mesures seront prises au niveau gouvernemental pour un meilleur suivi des recommandations issues de la Rencontre. Il a interpellé le secteur privé quant à la précision des interventions et leur limitation aux aspects prioritaires en vue d'en faciliter le traitement.

### **III- PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES « ONZE EDITIONS DE RENCONTRES ANNUELLES GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE : BILAN ET PERSPECTIVES »**

Abordant le thème de la rencontre, le consultant a relevé 630 préoccupations, parmi lesquelles 59% ont fait l'objet d'engagements de la part du Gouvernement et qui ont été respectés à 70%. Ainsi, il en résulte que 42% de l'ensemble des préoccupations soulevées par le secteur privé ont trouvé des solutions. Toutefois, certaines difficultés structurelles persistent notamment (i) la disponibilité et le coût de l'électricité, (ii) l'accès au financement, (iii) la lutte contre la fraude, (iv) le poids de la fiscalité.

De manière générale, le consultant a souligné que les parties prenantes ont jugé pertinente la tenue régulière de ce cadre de concertation. Cependant, il a proposé que des aménagements y soient apportés afin de renforcer le cadre de suivi des recommandations à travers le renforcement du Comité Technique Paritaire (CTP) et du secrétariat de la rencontre. L'étude recommande également la suppression du Comité de Supervision et la création d'un Comité Interministériel de Supervision et d'un Comité Consultatif du Secteur Privé.

Commentant le rapport sur le bilan des rencontres, son Excellence Monsieur le Premier Ministre a relevé que l'étude est une mine d'informations et mérite d'être exploitée davantage. Par ailleurs, il a souligné l'utilité de la rencontre et son impact sur la politique socio-économique du gouvernement et sur le développement du secteur privé. Il a en outre, indiqué qu'il convient de trouver une démarche adéquate pour résoudre les préoccupations majeures et récurrentes, tout en insistant sur la nécessité de renforcer les moyens de l'organe de suivi.

#### **IV. MOT LIMINAIRE DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF**

Pour introduire les échanges, le 1<sup>er</sup> Vice Président de la CCI-BF, **Monsieur Lanciné DIAWARA** au nom de la présidente, a salué les efforts du Gouvernement dans la résolution de la crise de 2011 et la prise de mesures pour faire face à la crise alimentaire que traverse le pays. Il a noté avec satisfaction les avancées dans le domaine de l'environnement des affaires et le renforcement à la fois des structures d'appui au secteur privé et des capacités des opérateurs économiques du fait de cette rencontre. Toutefois, il a relevé que certaines préoccupations du secteur privé n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes, avant de faire des propositions d'ajustement au plan organisationnel et du suivi afin de donner plus d'efficacité à la rencontre.

#### **V. INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS**

Se prononçant sur les rapports présentés, les groupements et associations professionnels ont salué les acquis engrangés au cours de la décennie de concertation entre le Gouvernement et le Secteur privé dans divers domaines. Ils ont indiqué les efforts à faire et formulé des propositions en faveur de leurs secteurs pour plus d'efficacité de la rencontre.

Ainsi, parmi les points de satisfaction, les groupements et associations professionnels ont noté :

- l'importance de la rencontre annuelle entre le Gouvernement et le Secteur Privé à Bobo-Dioulasso ;
- la reconnaissance des acquis engrangés par les 11 éditions de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé ;
- le transfert en cours des unités de transformation de lait au privé ;
- la suppression de l'inspection avant embarquement sur les produits pharmaceutiques ;
- les exonérations de la TVA sur les médicaments, les frais d'hospitalisation et de restauration ;
- la réalisation des campagnes de sensibilisation sur les dangers des médicaments de la rue ;

- l'implication des groupements et associations professionnels dans le processus d'élaboration du programme national du secteur rural ;
- la disponibilité et l'écoute du Chef du Gouvernement ;
- l'allègement des taxes sur les polices d'assurance incendie, auto et maladie ;
- l'autorisation d'ouverture de centres de formation en sécurité privée ayant abouti à la création effective de deux écoles ;
- la non résiliation avec ou sans motif par l'Etat des marchés annuels dans le domaine du gardiennage ;
- la décision de l'Etat de confier aux artisans la fabrication des charrues à travers « l'opération 100 000 charrues » ;
- la création du Bureau de restructuration et de mise à niveau qui permet de donner un souffle nouveau aux entreprises en difficulté.

Pour accompagner les efforts et consolider les acquis, les groupements et associations professionnels ont fait des propositions tant au niveau de l'organisation du suivi des recommandations de la rencontre que des actions innovantes à mettre en œuvre. A cet effet, ils ont proposé :

- l'élaboration d'un programme de développement intégré du secteur privé ;
- l'organisation d'un dialogue plus inclusif qui assurera plus de cohérence, de crédibilité et de responsabilité quant aux contributions du monde des affaires à la rencontre ;
- le maintien et le renforcement des cadres actuels de suivi en moyens humains, matériels et financiers ;
- la création de cadres de concertation sectoriels Etat/Secteur privé et le renforcement du dispositif de suivi des conclusions de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé à l'échelle nationale et régionale ;
- le non contingentement du nombre de participants à la rencontre ;
- la forte implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et du Conseil National du Patronat (CNPB) dans l'organisation et le suivi des résolutions de la rencontre ;

- la création d'un cadre de concertation Gouvernement/Patronat à l'image de la Rencontre annuelle Gouvernement/Organisations Syndicales ;
- la transmission au Gouvernement au moins un mois à l'avance des préoccupations du secteur privé ;
- le traitement définitif des préoccupations transversales récurrentes notamment le poids de la fiscalité, les délais de paiements des factures des marchés publics, le coût de l'énergie.

Au-delà du thème de la rencontre, le monde des affaires a soulevé des préoccupations nouvelles ou récurrentes et fait des suggestions pour l'amélioration continue de l'environnement des affaires. Elles se résument aux points suivants :

- le renforcement de la sensibilisation et de l'information des acteurs de l'économie informelle sur les dispositions fiscales ;
- la recherche de solutions appropriées pour limiter les conflits entre les exploitants des sites miniers et les orpailleurs ;
- la création d'infrastructures de soutien aux secteurs des transports routiers, des fruits et légumes, des céréales et de l'artisanat;
- l'installation d'un centre de contrôle technique des véhicules automobiles au Centre Ouest ;
- l'accélération de la création du statut juridique des professions libérales et la mise en place du registre et des cartes professionnelles ;
- l'exonération de la taxe de biens de main morte ;
- le respect des conventions signées par les établissements sanitaires privés de soins (ESPS) conventionnés pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des soins de santé ;
- la mise en œuvre de la recommandation de la 11<sup>e</sup> CAST relative au renforcement des capacités de la direction des assurances dans le cadre de sa mission de supervision et de contrôle ;
- l'élargissement des critères de caractérisation des mines en extension prenant en compte le caractère uniquement alternatif desdits critères ;
- l'extension de la stabilité du régime fiscal aux taxes et redevances minières ;

- la non modification des articles 88 et 90 de l'actuel code minier afin de maintenir l'attractivité fiscale du Burkina Faso ;
- la prise de règles spécifiques consensuelles d'organisation du travail dans le secteur minier ;
- la déductibilité des montants investis par les sociétés minières dans la mise en œuvre de projets en faveur des populations de leur contribution au fonds minier de développement local ;
- l'attribution de marchés publics à d'autres secteurs de l'artisanat à l'image de l'opération 100 000 charrues ;
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles ;
- la mise en place d'un programme national et multisectoriel de lutte contre les médicaments de la rue ;
- la promotion de l'industrie pharmaceutique et la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ;
- l'application rigoureuse de la Directive communautaire sur l'exonération de la TVA sur les médicaments ;
- l'accélération de l'adoption du statut juridique des établissements de soins privés ;
- la réduction du coût des facteurs de production, notamment l'électricité et les hydrocarbures ;
- la réduction des délais d'exécution ou de résolution de certaines préoccupations soulevées lors de la rencontre ;
- l'alignement de la fiscalité applicable au sous secteur du transport routier sur les pratiques des pays de la sous-région et aux autres modes de transport ;
- l'élimination des tracasseries et de l'insécurité sur les corridors régionaux ;
- une meilleure réglementation du commerce de gros, de demi-gros et de détail ;
- le respect de la réglementation interdisant l'accomplissement d'acte de commerce par les agents de l'administration ;
- la réduction des taxes sur les hydrocarbures, les assurances et l'importation des véhicules ;

- la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux (BNC) ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrefaçon dans les secteurs touchés par ces fléaux ;
- l'appui au secteur privé pour le développement d'une aviculture moderne ;
- la création de nouvelles zones industrielles et d'activités commerciales aménagées à Bobo-Dioulasso ;
- la restauration de l'autorité de l'Etat afin de rassurer les investisseurs ;
- la lutte contre la fraude dans le secteur des engins à deux roues ;
- la suppression de l'article 520 du code des impôts afin de faciliter la saisine du juge ;
- l'examen de la possibilité de confier l'initiative du dossier de demande de chèque rose au prestataire en lieu et place du bénéficiaire et la gestion des avis de crédit au moment de l'enregistrement du marché ;
- la relecture des dispositions relatives à la réduction du coût du ciment en revoyant le mécanisme de calcul de la TVA ;
- la suppression de l'article 22 de la Loi 08-2010 relative à l'impôt sur les sociétés en vue de faciliter le transfert de technologie et de savoir-faire ;
- l'amélioration des conditions de travail dans les abattoirs frigorifiques ;
- l'accompagnement de l'Etat et des PTFs pour la création d'un centre multiservice et de pépinières d'entreprises pour l'émergence des PME/PMI agroalimentaires du secteur privé rural ;
- la création d'une assurance agricole et la mécanisation du secteur privé rural ;
- la mise en place d'un fonds spécial pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur privé rural ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de financement adaptée aux PME/PMI du secteur privé rural ;
- l'augmentation de la subvention accordée aux établissements d'enseignement privé ;

- l'accroissement du nombre d'élèves boursiers affectés dans les écoles primaires et secondaires privées ;
- l'élargissement des avantages du code des investissements aux investisseurs dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- la réduction ou la suppression des droits et taxes d'entrée des matériels pédagogiques et didactiques ;
- la création de têtes de taxis et de lieu de stationnement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et le soutien financier aux taximen afin qu'ils puissent bénéficier de l'opération de renouvellement du parc de taxi en cours ;
- la recherche de solutions aux préoccupations récurrentes du secteur industriel liées à l'approvisionnement en énergie et à la viabilisation des zones industrielles ;
- la baisse du taux de TVA à un taux compris entre 5% et 10% applicable aux prestations et services liés aux secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration conformément aux textes communautaires de l'UEMOA ;
- la réduction du coût du kilowattheure au profit de l'industrie hôtelière et touristique en l'alignant à la grille tarifaire appliquée aux industries;
- la création d'une compagnie charter ;
- la lutte contre la recrudescence du grand banditisme sur les axes routiers ;
- l'exigibilité de la TVA sur les prestations de services à l'encaissement du prix, de l'avance ou de l'acompte, conformément aux dispositions de la directive n°02/98/CM/UEMOA;
- une meilleure organisation de la collecte de la Contribution du secteur de l'élevage (CSE) et un reversement de 90% des produits de cette taxe au Fonds de développement de l'élevage (FODEL) ;
- la mise en place d'un fonds de capital risque, de lignes de crédit spécialement dédiées à l'entrepreneuriat féminin, d'un fonds de garantie pour les femmes;
- l'adoption de mesures incitatives spécifiques d'accompagnement de la production et la distribution des œuvres cinématographiques en

détaxant certains produits et matériels techniques qui entrent dans la production de films ;

- la réhabilitation de salles existantes et l'ouverture de nouvelles salles d'exploitation de cinéma, la mise en place d'une billetterie nationale unifiée et la réorganisation de la filière de formation pour prendre en compte tous les niveaux de la chaîne pédagogique ;
- la prise des décrets d'application de la loi d'orientation n°047-2004/AN du 25 novembre 2004 relative au cinéma;
- l'amélioration de l'accès du secteur privé au financement des investissements ;
- l'exonération de la TVA sur les produits pétroliers utilisés sur les sites miniers ;
- la simplification et l'uniformisation de la procédure de traitement de l'exonération de la TVA en phase de recherche minière et de construction des mines ;
- le respect des délais de remboursement des crédits TVA pendant la phase d'exploitation minière ;
- la prise de textes réglementant les cotisations des bénéficiaires lors des opérations de lotissements en lieu et place de leur interdiction ;
- le dédommagement des cabinets de géomètres, victimes collatérales de l'interdiction des opérations de lotissements ;
- l'institution d'une taxe parafiscale au profit de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) afin d'assurer son autonomie financière ;
- la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès des artisans aux financements ;
- la construction d'un siège au profit de la CMA-BF ;
- l'accompagnement des producteurs par l'Etat pour l'acquisition de matériels de pesage et de nettoyage de céréales ;
- la réglementation de la collecte et du commerce des céréales ;
- l'exonération de la patente sur les entreprises privées du secteur de la santé.

## **VI. COMMUNICATION SUR LES MESURES A PRENDRE POUR UNE CONTRIBUTION EFFICACE DU SECTEUR PRIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCADD**

Après les interventions du secteur privé, une communication sur les mesures à prendre pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre de la SCADD a été faite.

Le communicateur a ainsi suggéré la mise en œuvre d'actions de formation, d'information, de promotion et d'accompagnement de l'entrepreneuriat. Il a aussi recommandé le développement de produits financiers innovants, la mise en place de technopoles et l'adoption de l'avant-projet de Loi d'orientation des investissements.

## **VII- REPONSES DU GOUVERNEMENT**

En réaction aux préoccupations du Secteur Privé, le Gouvernement a apporté des éléments de réponses.

### **1. EN MATIERE D'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Dans le domaine de la fiscalité, le Gouvernement a relevé que des efforts significatifs ont été faits ces dernières années notamment, la baisse des taux nominaux d'imposition. Aussi, a-t-il été rappelé que la fiscalité constitue l'outil principal de mobilisation des ressources de l'Etat, indispensables pour le financement de la SCADD qui repose, entre autres, sur la réalisation d'infrastructures de soutien à la production.

Par ailleurs, il a souligné qu'il convient de concilier les reformes fiscales et les contraintes d'ordre communautaire.

Au-delà de ces reformes d'envergure, le gouvernement a rappelé qu'il est impératif d'assurer une certaine stabilisation du dispositif fiscal en vue d'évaluer les résultats.

En matière d'efficacité du système de gestion des marchés publics, conscient des difficultés existantes, le Gouvernement a indiqué qu'il a entrepris plusieurs actions. Les plus récentes sont la tenue du forum des acteurs des marchés publics et la mise en œuvre de ses principales conclusions notamment la

création du Comité d'Evaluation et de Suivi (CES/FAMAP) des recommandations. L'ensemble des préoccupations soulevées seront reversées au plan d'actions du CES/FAMAP.

Par ailleurs, en ce qui concerne le paiement des factures relatives aux marchés, le Gouvernement a indiqué qu'il a fait des efforts en vue de contenir les délais y relatifs. Aussi des unités de vérifications composées des principales directions intervenant dans le traitement des dossiers de paiement ont été instituées au niveau de certains ministères.

S'agissant de la problématique de l'accès au financement des entreprises, le gouvernement a souligné qu'elle constitue une question certes importante mais complexe. Par ailleurs, des réflexions sont en cours avec le secteur financier afin d'assurer un financement efficace des PME-PMI dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD. Dans ce sens, le Gouvernement s'est également engagé à renforcer les capacités opérationnelles de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB). Il a en outre souligné que d'autres réflexions sont en cours pour la mise en place d'une caisse de dépôt et de consignation et la création d'un fonds de bonification d'intérêt.

Concernant le Partenariat Public Privé (PPP), le Gouvernement a indiqué que des réflexions sont assez avancées en vue d'introduire à la prochaine session de l'Assemblée Nationale un projet de loi y relatif.

Enfin, pour ce qui est des préoccupations spécifiques notamment le cas des assurances, le Gouvernement a fait savoir qu'il est prêt à les examiner et à y apporter des éléments de réponses au niveau des cadres de concertation habituels.

## **2. EN MATIERE D'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Concernant les zones industrielles et leur sécurisation, le Gouvernement a indiqué que des actions ont été entreprises pour l'extension et la création de nouvelles zones industrielles à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Il a en outre indiqué que des réflexions sont menées pour la création de petites zones industrielles et que dans le cadre du « Grand Ouaga », des espaces sont prévus pour les industries agro-alimentaires et les industries polluantes.

Quant à la réglementation du commerce, le Gouvernement a rappelé qu'il a finalisé les projets de textes qui ont été soumis pour amendements au secteur privé. Toutefois, les réflexions doivent être approfondies en ce qui concerne le commerce du tabac.

En ce qui concerne le financement des entreprises, le Gouvernement a relevé que l'Etat ne peut pas obliger une institution bancaire à financer une entreprise. Toutefois, des réflexions sont menées pour la création d'un fonds de garantie et de capital risque. Il a en outre ajouté que les Centres de Gestion Agréés (CGA) accompagneront les entreprises notamment les PME.

Enfin, pour ce qui est de la protection industrielle, le Gouvernement a souligné la possibilité d'accompagner les entreprises surtout agro-alimentaires pour la protection de leur activité auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

### **3. EN MATIERE D'HABITAT ET D'URBANISME**

Le Gouvernement a indiqué que pour la réservation d'espaces destinés aux activités artisanales dans les plans de lotissement, les normes en matière d'urbanisme prévoient entre 30 à 40% de l'espace à lotir pour les terrains destinés aux équipements socio-collectifs.

Cependant, pour des activités artisanales de grande portée ou celles dont la mise en œuvre pourrait causer des désagréments, il convient de se référer aux Zones d'Activités Diverses ou Industrielles en respectant la réglementation en vigueur en la matière.

S'agissant du relèvement du niveau des études topographiques par l'imposition des géomètres qualifiés pour les études de routes et hydrauliques et la prise en compte de l'altimétrie, le Gouvernement a estimé que ces préoccupations ont été résolues par les textes pris à cet effet.

Concernant la suspension des lotissements, le Gouvernement a indiqué que la mesure a été prise dans le sens du renforcement de la paix et de la cohésion sociale. Il a en outre souligné que l'Etat lui-même, a subi des préjudices au même titre que le secteur privé.

#### **4. EN MATIERE DE CULTURE ET DE TOURISME**

Pour la lutte contre la concurrence déloyale dans l'hôtellerie, le concours des opérateurs du privé est sollicité par le gouvernement afin de débusquer ceux qui en sont les auteurs et une réflexion sera engagée pour la cession des pied-à-terre de l'Etat aux promoteurs privés.

Concernant l'organisation du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie (SITHO), il a indiqué qu'une subvention est assurée par l'Etat qui attend une forte implication du privé non seulement dans l'organisation mais surtout sur le financement de cette manifestation.

Au sujet de la création du fonds de développement touristique, le gouvernement a relevé que le dossier a été élaboré avec l'implication des représentants du privé et est en cours d'étude au niveau du ministère en charge des finances.

Concernant les préoccupations des professionnels du cinéma, le Gouvernement a indiqué que :

- un financement de 50 millions par an existe déjà et qu'un plaidoyer sera entrepris pour augmenter le montant alloué à ce financement ;
- un inventaire et une évaluation des coûts de réhabilitation des salles existantes sont en cours en vue d'un programme de réhabilitation ;
- l'ouverture de nouvelles salles relève des opérateurs privés.

#### **5. EN MATIERE D'AGRICULTURE ET D'HYDRAULIQUE**

Le Gouvernement a souligné que la mise en œuvre des recommandations issues des états généraux de l'Agriculture permettra d'apporter des réponses à plusieurs des préoccupations soulevées par les acteurs du Secteur privé rural.

Sur le plan des équipements, les actions majeures vont porter sur la mise en œuvre de l'opération 100 000 charrues, l'acquisition de tracteurs d'origine indienne, l'étude en cours pour la mise en place d'une unité de montage de tracteurs au Burkina Faso, les acquisitions en cours de petites unités de

transformation et surtout des équipements de transformation adaptés pour les petits transformateurs.

Sur le plan du financement, une étude est envisagée pour la transformation du Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP) en un fonds.

En ce qui concerne la fiscalité, la loi sur le code des investissements agricoles est en cours d'élaboration.

S'agissant des achats bord champs, le processus de mise en place des comptoirs d'achats est déjà en cours avec une première phase de réalisation de sept (07) comptoirs à travers le pays.

L'accompagnement des acteurs de l'agroalimentaire est pris en compte par la mise en place de structure de normalisation et qualité alimentaire aussi bien au MICA qu'au MAH.

Sur la question relative à l'assurance agricole, des initiatives sont déjà en cours.

En matière de commercialisation de produits agricoles, le dispositif existant prend déjà en compte les commerçants. Des réseaux de magasins de stockage sont envisagés d'abord pour les producteurs à travers l'opération de warrantage et ensuite pour la distribution des intrants et des vivres pour les commerçants.

## **6. EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Il a été élaboré une Stratégie Nationale de promotion et de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) assortie d'un Plan d'Action 2011-2015.

Les préoccupations du secteur privé rural trouveront donc des solutions dans la mise en œuvre de ladite stratégie. Des actions sont également développées dans le cadre du renforcement des capacités techniques, organisationnelles et matérielles des acteurs.

## **7. EN MATIERE DE TRANSPORTS, DE POSTES ET D'ECONOMIE NUMERIQUE**

Sur l'importation des véhicules, le Gouvernement a indiqué que cette opération a été engagée après une concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur des transports. Il a donc été retenu le principe de l'importation de 900 véhicules dont 600 véhicules de transport de marchandises et d'hydrocarbure et 300 véhicules de taxis.

Il a en outre souligné qu'un engouement des acteurs est observé par rapport à l'importation des véhicules en ce qui concerne les véhicules poids lourds contrairement à ce qui est observé pour l'importation des taxis. Il est donc attendu, un relèvement de la demande concernant les taxis.

Concernant l'insécurité et les tracasseries routières, le gouvernement a rappelé que des améliorations sont enregistrées en ce qui concerne les tracasseries au niveau national. Cependant, des efforts restent à faire quant aux tracasseries relevées dans les pays voisins. Le Gouvernement a indiqué qu'il poursuit ses efforts d'interpellation des pays voisins chaque fois que l'occasion se présente pour susciter des changements positifs à ce niveau.

Par rapport à l'insécurité routière, le Gouvernement a fait le constat que les acteurs eux-mêmes se révèlent peu soucieux de l'application rigoureuse des règles de sécurité routière et a invité les usagers à observer le maximum de rigueur pour accompagner les efforts qu'il opère dans ce cadre.

Au sujet de l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication (TIC), le Gouvernement a souligné que l'Etat projette d'assurer une connexion internet des maisons de la femme et de mener des activités de formation au profit des femmes à travers les semaines nationales de l'Internet organisées chaque année. La dernière en date ayant permis de former près de 7500 femmes.

Sur l'accès à la technologie IP, il a indiqué que la condition pour la réalisation de cet objectif passe par un développement de l'infrastructure de base notamment à travers la mise en œuvre attendue du projet Backbone qui entend couvrir l'ensemble des chefs lieux de régions, provinces et départements par la fibre optique.

## **8. EN MATIERE DE JUSTICE**

Sur le Registre des sociétés civiles, des professions et des métiers, le Gouvernement a rassuré les participants que l'avant projet de loi est finalisé et sera soumis dans les jours qui suivent en Conseil des Ministres.

## **9. EN MATIERE DE MINES, DE CARRIERES ET D'ENERGIE**

En ce qui concerne l'énergie, le Gouvernement a indiqué que trois (03) défis sont à relever: (i) la disponibilité de l'énergie qui nécessite, 270 milliards de FCFA pour la production thermique, l'hydroélectricité, les interconnexions et les énergies renouvelables ; (ii) la couverture énergétique, avec un objectif de taux de couverture de 60% en 2015 ; (iii) le tarif de l'électricité pour lequel une étude sur le schéma d'investissement à long terme et les implications tarifaires est commanditée et dont les conclusions sont attendues pour fin février 2013.

Sur l'avant projet de code minier, il a indiqué que les discussions sont en cours avec les Partenaires Techniques et Financiers. Pour ce qui est de l'acquisition des biens et services, il a relevé qu'il n'y a pas de dispositions dans le code minier qui empêchent les sociétés minières de travailler avec les entreprises locales.

## **10. EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET DE DESENCLAVEMENT**

Sur la préoccupation des Experts Géomètres relative aux travaux d'infrastructures, le Gouvernement a rappelé qu'il a rencontré en janvier 2012 les différents acteurs et une circulaire a été adoptée en direction des services techniques concernés afin qu'ils intègrent cette préoccupation dans les Termes de Références (TDR) des études et du contrôle des travaux ainsi que les dossiers d'appel d'offres.

En ce qui concerne l'unicité de l'agrément technique dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), le Gouvernement a indiqué qu'au sortir des Etats généraux des acteurs du BTP, un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations a été mis en place et tous les acteurs du BTP y sont représentés. Mieux, des commissions de réflexion sur les préoccupations spécifiques comme les agréments techniques, la post-qualification et la contractualisation des marchés du BTP ont été aussi mises en place.

## **11. EN MATIERE DE SANTE**

Le Gouvernement a indiqué que la nouvelle politique nationale pharmaceutique adoptée en juin 2012 et le plan stratégique pharmaceutique reprennent, point par point, les différentes préoccupations exprimées à savoir la lutte contre les faux médicaments, la production pharmaceutique, la pharmacie hospitalière, etc.

De plus, il a relevé que la lutte contre les faux médicaments est prise en compte par le comité de lutte contre la drogue et des concertations avec les autres départements ministériels sont en cours pour permettre audit comité de mener ses activités.

## **12. EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR**

Sur la question des taux horaires de vacation, le Gouvernement a porté à la connaissance des promoteurs que la résolution de la question des taux horaires de vacation a fait l'objet de négociation entre les organisations des promoteurs privés et les syndicats d'enseignants. Un texte est en préparation sur les nouveaux taux retenus par l'Etat.

Il a en outre souligné que la signature de la nouvelle convention entre l'Etat et l'Union Nationale UNEEPL est en instance et qu'une rencontre entre les parties prenantes est prévue dans les jours à venir. Quant à la reconnaissance des diplômes délivrés par les instituts et écoles supérieurs privés, il a indiqué qu'il sera réalisé à travers un dispositif d'évaluation selon des normes de qualité bien établies.

Le Gouvernement a par ailleurs attiré l'attention des promoteurs privés sur le respect de l'obligation d'avoir 50% de professeurs permanents à la cinquième année de fonctionnement.

## **13. EN MATIERE DE FONCTION PUBLIQUE, DE TRAVAIL ET DE SECURITE**

Concernant la réglementation du travail dans les mines, le Gouvernement réitère son accompagnement à la recherche de solutions dans le cadre de processus de négociation de la convention collective du secteur en cours de discussion.

Pour ce qui est de la délivrance des attestations de soumission de la CNSS, il a noté que la réglementation impose la déclaration mensuelle pour les établissements ayant plus de 20 travailleurs et une déclaration trimestrielle pour ceux ayant moins. Cela est dû au fait que plus la taille de l'entreprise est grande, plus le risque est élevé de ne pas honorer la réglementation. Si une harmonisation peut améliorer les activités du secteur privé, le Gouvernement a indiqué qu'elle pourrait être revue lors des prochaines relectures des textes.

#### **14. EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET D'INNOVATION**

Des informations jugées d'intérêt pour le secteur privé ont été apportées par le Gouvernement. Il s'agit de :

- l'existence d'un programme qualité de l'UEMOA au niveau du Département Technologies Alimentaires (DTA) dont deux laboratoires sont à des niveaux très avancés dans leur processus d'accréditation. Ces laboratoires pourraient contribuer énormément à la certification des produits agro-alimentaires aussi bien pour la consommation interne que pour l'exportation ;
- l'existence de nombreuses technologies et innovations mises au point au niveau de l'IRSAT, qui pourront être très utiles aux transformateurs de produits agro-alimentaires.

Sur la question des emballages, le Gouvernement a relevé qu'il a engagé des réflexions avec l'ensemble des personnes ressources dans le domaine aussi bien au niveau national qu'international, ceci dans le but de fédérer les efforts en vue de proposer dans de meilleurs délais des emballages de qualité qui répondent aux normes internationales d'hygiène et qui soient respectueuses de l'environnement.

#### **15. EN MATIERE DE JEUNESSE, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'EMPLOI**

Concernant le financement du secteur informel, le Gouvernement a rappelé que le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) œuvre dans ce sens. A cet effet, le FASI accompagne le secteur avec un financement annuel moyen de 300 millions de FCFA.

Pour montrer l'importance du financement apporté par le FASI, il a noté que de 2008 à 2012 près de 978 millions ont été injectés dans ledit secteur.

Enfin, le Gouvernement a lancé un appel au secteur privé dans le cadre de l'exécution du Programme Spécial de Création d'Emploi (PSCE). En effet, il a invité le privé à soutenir le PSCE dans la mise en œuvre de son volet emploi de stagiaires.

## **16. EN MATIERE D'ACTION SOCIALE ET DE SOLIDARITE NATIONALE**

Le Gouvernement a témoigné sa gratitude à l'ensemble des acteurs du secteur privé pour les actes de solidarité qu'ils ont déjà posés et les a remerciés par avance pour leur souscription à l'opération Song-taaba lancé le 17 juillet 2012 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

## **17. EN MATIERE DE DROITS HUMAINS ET DE PROMOTION CIVIQUE**

Le Gouvernement a rappelé que les rackets et les tracasseries routières constatés notamment dans les pays voisins, nous interpellent tous. Pour cela, les dispositifs en matière réglementaire dans l'espace UEMOA et CEDEAO doivent être mis en œuvre et respectés par tous les Etats membres, afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens.

En outre, le Gouvernement a invité le secteur privé et la société civile à s'impliquer dans les actions futures qu'il va entreprendre afin de faire face à l'incivisme au Burkina Faso.

## **18. EN MATIERE DE RESSOURCES ANIMALES**

Concernant les infrastructures, le Gouvernement a précisé qu'elles sont inscrites dans son programme prioritaire. Il s'agit notamment de :

- l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso dont la réalisation est prévue pour 2013 ;
- l'usine de fabrication d'aliments de bétail de Koubri (SOFAB) d'une capacité annuelle de 100.000 tonnes qui sera fonctionnelle entre fin septembre et début octobre 2012 ;

- le projet laitier à Ouagadougou dont la convention de financement a été signée avec la BID et le lancement prévu pour les mois à venir.

Dans le cadre de la promotion de la filière lait le Gouvernement a indiqué que les actions menées sont :

- l'identification de deux bassins laitiers à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- la construction en cours de 40 centres de collecte de lait sur toute l'étendue du territoire ;
- le financement du projet laitier à Ouagadougou à travers une convention de financement signée avec la BID ;
- la réalisation en cours de l'étude de faisabilité du projet laitier à Bobo-Dioulasso qui sera mise en œuvre en 2015.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, le gouvernement a précisé que le Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) est une structure mise en place par l'Etat pour accompagner les éleveurs. Quant aux propositions de répartition de la Contribution du Secteur de l'Élevage (CSE) et l'organisation de sa collecte au niveau provincial, ces éléments seront examinés.

Enfin, concernant la disponibilité des médicaments et produits vétérinaires, le Gouvernement a indiqué qu'une centrale d'achat est en voie de création pour lever les difficultés d'approvisionnement en médicaments vétérinaires.

## **19. EN MATIERE D'AFFAIRES ETRANGERES ET DE COOPERATION REGIONALE**

Répondant aux préoccupations des différentes associations des transporteurs relatives aux tracasseries routières notamment les rackets dans certains pays voisins, le Gouvernement a souligné que ces pratiques constituent une violation des textes communautaires sur la libre circulation des personnes et des biens.

Aussi, des solutions sur le plan national, bilatéral et communautaire sont envisagées. D'abord, sur le plan national, il a indiqué qu'un comité de suivi de la libre circulation des personnes et des biens a été créé.

Ensuite, sur le plan bilatéral, il a indiqué que ce comité noue des partenariats avec des comités du genre dans d'autres pays appartenant à l'espace CEDEAO.

Enfin, sur le plan communautaire, le Burkina Faso a soumis un rapport en la matière au Conseil des Ministres de la CEDEAO.

## **VIII. SYNTHÈSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE**

A l'issue des réponses apportées par les membres du Gouvernement, SEM le Premier Ministre a rassuré les participants que toutes les préoccupations ont été notées et feront l'objet d'examen. D'ores et déjà, il a marqué l'accord de principe du Gouvernement pour le maintien du format de la rencontre et sa tenue sur deux jours, ainsi que la convocation d'assises nationales sur la fiscalité.

Il a rassuré les opérateurs économiques que le code des investissements et le code minier seront relus pour intégrer les nouvelles préoccupations et que le projet de loi d'orientation sur l'investissement sera bientôt soumis au parlement.

Sur les recommandations formulées, il a relevé que seules les préconisations précises et pertinentes pourront faire l'objet d'examen par le Conseil des Ministres. Concernant le financement des entreprises, il a indiqué que des réflexions vont se poursuivre. Quant aux tracasseries routières, un mémorandum sera élaboré par le Gouvernement à l'adresse des instances communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Le Chef du Gouvernement a par ailleurs interpellé le secteur privé quant à la nécessité de combattre en son sein l'incivisme fiscal, la fraude, la corruption et la mal gouvernance des entreprises qui se traduit notamment par la mauvaise qualité des prestations et des marchés abandonnés. Il a en outre, exhorté les entreprises à mieux s'impliquer dans la mise en œuvre des grands projets de l'Etat et à soutenir le Président du Faso dans le cadre de ses initiatives de médiation qui visent à maintenir la paix dans la sous région, propice à l'exercice des affaires.

Enfin, SEM le Premier Ministre a félicité le secteur privé pour ses œuvres sociales et l'a encouragé à maintenir cet élan de solidarité nationale.

# ANNEXES

## **Annexe I**

Mot de bienvenue de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

## **Annexe II**

Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

## **Annexe III**

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

## **Annexe IV**

Rapport de synthèse sur la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/Secteur privé 2011

## **Annexe V**

Mot de remerciements de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

**DISCOURS DE BIENVENUE DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**12<sup>e</sup>RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE**

---

Thème : « Onze éditions de rencontres annuelles Gouvernement/Secteur Privé : bilan et perspectives »

**MOT DE BIENVENUE  
DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCI-BF**

Bobo-Dioulasso le 30 juillet 2012

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

**Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**

**Madame le Haut Commissaire de la Province du Houet ;**

**Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**

**Monsieur le Président de la Section territoriale de l'Ouest de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;**

**Autorités Coutumières et Religieuses;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;**

**Honorables invités ;**

**Mesdames, Messieurs ;**

2001 - 2012, cela fait 12 ans déjà que nous nous réunissons chaque année dans le cadre de notre traditionnelle Rencontre Gouvernement Secteur Privé et c'est toujours pour nous un plaisir renouvelé que de souhaiter à son Excellence Monsieur le Premier Ministre et aux membres du Gouvernement qui l'accompagnent, la bienvenue dans cette belle ville de SYA.

**Excellence,  
Mesdames et messieurs,**

Nous ne saurons tenir cette rencontre sans avoir une pensée pieuse pour notre cher Père **El Hadj Oumarou KANAZOE** subitement arraché à notre affection le 19 octobre 2011. Il fut un grand homme d'action dont l'esprit de sagesse et de pondération a toujours contribué au succès de ces rencontres.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Je voudrais avant tout propos, vous exprimer toute notre gratitude pour le choix du thème de la présente rencontre qui nous permettra de mesurer le chemin parcouru en autant d'éditions, de recadrer nos actions et nos ambitions au regard des nouvelles orientations prises par le Gouvernement en matière de développement de notre pays.

En effet selon le programme, nos réflexions au cours de cette journée seront axées :

- d'une part, sur le thème central « Onze éditions de rencontres annuelles Gouvernement / Secteur Privé : bilan et perspectives » ;
- et d'autre part, sur les actions à développer pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable, qui est notre nouveau référentiel de développement.

**Excellence,  
Mesdames et Messieurs,**

Vous l'aurez constaté, la 12<sup>e</sup> édition de la Rencontre Gouvernement Secteur Privé se tient dans un cadre nouveau plus spacieux et plus confortable.

Ce nouveau joyau architectural, principalement prévu pour accueillir les événements culturels importants, nous le devons aux efforts considérables du gouvernement qui ne ménage aucun effort pour booster tous les secteurs socio-économiques et culturels de notre pays ; nous vous en sommes reconnaissants.

Après onze éditions de notre rencontre annuelle, un regard rétrospectif nous permet de constater que cette tribune de concertation a contribué à la levée de nombreuses contraintes auxquelles le secteur privé était confronté dans le cadre de son essor.

J'en veux pour preuve, les obstacles liés à la création des entreprises, la rigidité du marché de l'emploi, qui ont trouvé des solutions à travers un dialogue fécond où chacune des parties Etat/Secteur privé a accepté de faire des concessions.

Nous pouvons donc affirmer avec conviction qu'il est de plus en plus facile de faire des affaires au Burkina Faso car :

1. les délais et les coûts de création d'une entreprise ont été substantiellement réduits.
2. le code du travail en vigueur depuis 2008, introduit plus de souplesse dans les conditions d'embauches, d'emplois et de licenciements. Ce code a permis au Burkina Faso d'être retenu comme le meilleur réformateur mondial en matière de déréglementation du marché du travail par le programme Doing Business en 2009.
3. la réforme fiscale mise en œuvre a apporté des innovations dans le dispositif fiscal, avec la réduction de l'impôt sur les bénéfices, l'adoption en 2010 d'un livre de procédures fiscales, etc.

Je voudrais donc au nom des acteurs du privé, exprimer notre reconnaissance au Gouvernement pour le dialogue franc et l'esprit de concertation qui ont permis d'aboutir à ces résultats concrets.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

En dépit des nombreux et multiples efforts consentis par le Gouvernement, tant en matière d'amélioration du climat des affaires que dans le domaine du développement, notre pays n'a pu atteindre une croissance forte capable de réduire la pauvreté de façon significative.

Il était donc opportun que le Burkina Faso réoriente sa stratégie de développement pour lui permettre de se positionner résolument sur la voie de l'émergence.

C'est pourquoi nous saluons l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable.

Qu'il me soit donc permis à l'occasion, de réitérer encore une fois toute notre gratitude au Gouvernement qui a placé le secteur privé au cœur de cette stratégie qui vise la réalisation d'une croissance économique forte, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau des revenus et la qualité de vie des populations.

Bien que les aspirations et les attentes du secteur privé aient déjà été prises en compte par la SCADD au moment de sa formulation, nous avons souhaité renforcer notre contribution à sa mise en œuvre en identifiant clairement les mesures qui nous permettraient de prendre toute notre part dans la réussite de cette nouvelle stratégie de développement. Cette démarche à notre sens, permettra au secteur privé de faire face aux défis que présente l'environnement mondial en perpétuelle mutation et de saisir également les nombreuses opportunités qu'il offre.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

L'un de nos objectifs visés en tant que secteur privé est de saisir une bonne part des opportunités d'investissement et de marchés prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD. Ainsi, nous pourrions véritablement affirmer notre rôle de force de développement du pays en tant que partenaire privilégié de l'Etat dans l'accomplissement de ses missions.

Nous pensons que pour atteindre cet objectif, nous devons œuvrer ensemble à mettre en place des sources innovantes de financement et à mobiliser au maximum les ressources du secteur privé national et étranger.

Nous attachons donc une importance capitale à la mise en œuvre du partenariat public/privé considéré comme un modèle approprié de financement d'activités pour fournir des services publics de qualité à la population.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

Au cours de la dernière décennie, notre pays a enregistré des performances économiques satisfaisantes en dépit des crises alimentaires, énergétiques et financières qui ont secoué le monde entier.

Toutefois, nous devons demeurer vigilants et prudents dans la gestion de notre économie car ces crises se poursuivent et se font persistante notamment avec celles de la zone euro.

Pour faire face aux incertitudes engendrées par ces crises à répétition, le secteur privé a senti la nécessité d'adopter une posture prospective qui devrait être déclinée dans le prochain document stratégique de développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso. Il s'agit là d'un des principaux axes de contribution des milieux d'affaires au succès de la SCADD pour un Burkina Faso prospère, qui procure de l'emploi aux jeunes, qui offre des opportunités aux entreprises, et qui génère des recettes fiscales à l'Etat.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises ;  
Honorables invités,**

Avant de clore mon propos, je voudrais remercier l'ensemble des partenaires qui ont bien voulu nous accompagner dans l'organisation de cette 12<sup>e</sup> rencontre Gouvernement / Secteur privé. Leur appui a été déterminant dans la réussite de cette rencontre et leur engagement à nos côtés témoigne de l'intérêt qu'ils accordent à l'éclosion et à l'émergence d'un secteur privé fort, dynamique et capable d'assumer son rôle de locomotive du développement.

Je terminerai en exhortant les opérateurs économiques à participer activement aux débats en faisant des propositions constructives pouvant contribuer à améliorer le dialogue Gouvernement / Secteur privé, à renforcer les grandes actions déjà retenues et dont la mise en œuvre contribuerait à la réussite de la SCADD.

Je souhaite plein succès à nos travaux ;

et vous remercie de votre aimable attention.

**DISCOURS DE BIENVENUE DU GOUVERNEUR DE LA REGION DES HAUTS-  
BASSINS**

ZB  
MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION  
ET DE LA SECURITE

BURKINA FASO  
UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

-----  
REGION DES HAUTS-BASSINS  
-----  
GOUVERNORAT DE BOBO-DIOULASSO  
-----  
CABINET

**DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR  
DE LA RÉGION DES HAUTS-BASSINS  
À L'OCCASION DE LA 12<sup>ÈME</sup> RENCONTRE  
GOUVERNEMENT-SECTEUR-PRIVÉ**

**Bobo-Dioulasso, le 30 juillet 2012**

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement,**

**Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**

**Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso,**

**Distingués Opérateurs Economique,**

**Mesdames et Messieurs,**

L'honneur me revient de prendre la parole en ce jour, au nom des populations de la Région des Hauts-Basins, particulièrement de celles de la ville de Bobo-Dioulasso qui vous accueille, pour vous souhaiter la bienvenue, à vous Excellence, Monsieur le Premier Ministre, à la distinguée délégation qui vous accompagne, ainsi qu'à tous nos hôtes venus des secteurs privés et publics de notre pays.

La Région des Hauts-Bassins et particulièrement la ville de Bobo-Dioulasso se sent honorée et reconnaissante à son Excellence Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement pour cette confiance renouvelée d'organiser dans la cité de Sya et cela pour la 12<sup>e</sup> fois consécutive la rencontre annuelle Gouvernement-Secteur privé.

La conviction que le secteur privé est un levier de développement et un créateur par excellence des chaînes de valeur est aujourd'hui largement partagée et explique la ferme détermination de l'Etat à l'accompagner dans ses objectifs et missions.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

Ces rencontres annuelles, plate-forme d'échanges qui réunit Gouvernement et Opérateurs économiques privés autour de leurs préoccupations, ont certes permis aux deux parties d'enregistrer des avancées significatives dans la résolution de certains problèmes qui entravaient la bonne marche des activités du secteur privé dans notre chère Patrie.

Cependant, au regard de :

- l'environnement économique en pleine mutation avec l'expression de nouveaux besoins dans les différents secteurs qui interpellent les deux parties ;
- et de l'orientation économique, politique et sociale adoptée à travers les axes retenus dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD),

il s'avère nécessaire de se pencher sur les différents chantiers déjà réalisés, de relever les insuffisances, d'identifier les nouveaux défis et y trouver des solutions adéquates.

Et cela, à travers une bonne planification des actions préalablement identifiées dans la concertation.

Ce qui suppose, sans nul doute, à mon humble avis, que tous les acteurs à cette rencontre puissent s'atteler, résolument à un meilleur cadrage de ces échanges bipartites en vue de leur offrir un format toujours plus concret et de disposer de résultats efficaces conformes aux nécessités d'une économie ouverte et fortement concurrentielle, tout en restant proche des réalités socio-économiques du pays. C'est d'ailleurs ce qui justifie le choix du présent thème à savoir : « **Rencontre Gouvernement-Secteur-Privé, Bilan et Perspectives** »

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

Ce dialogue empreint de réalisme qui se mène à cette tribune où sont réunies toutes les sommités du monde économique et politique de notre pays est source de réel espoir et augure de lendemains meilleurs pour un Burkina émergent et prospère.

Aussi voudrais-je vous réitérer Excellence, les remerciements des populations des Hauts-Bassins et vous renouveler toute notre disponibilité et notre engagement à vous accompagner sur la voie de l'édification d'un secteur privé fort et compétitif.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

Vous avez bien voulu associer une fois de plus, à cette importante rencontre, les gouverneurs de région, délégués du gouvernement assurant le relais de l'action gouvernementale dans les régions, soulignant visiblement l'importance de leur rôle et place dans les questions de développement de notre pays.

Je salue leur présence effective et vous prie, en leur nom, de bien vouloir agréer Excellence, l'expression de ma très vive gratitude.

Je souhaite un agréable séjour à toutes et à tous et plein succès à nos travaux.

**Je vous remercie !**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BEYON LUC  
ADOLPHE TIAO, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

**PREMIER MINISTERE**

-----  
**CABINET**  
-----



**BURKINA FASO**

-----  
**Unité – Progrès – Justice**  
-----

---

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR BEYON LUC ADOLPHE TIAO,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT**

**A L'OCCASION DE**

**LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA  
RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR  
PRIVE, 12<sup>ème</sup> EDITION, 2012**

---

**Bobo-Dioulasso, le 30 juillet 2012**

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants de la coopération bilatérale et multilatérale ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- **Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Distingués représentants du secteur privé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

En ce moment solennel d'ouverture de la douzième rencontre Gouvernement/Secteur privé, je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire de El **Hadj Oumarou KANAZOE**, anciennement Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, qui nous a quitté le 19 octobre 2011.

C'est avec une vive émotion que je renouvelle au nom du Président du Faso et au nom du Gouvernement, notre hommage mérité à ce grand bâtisseur de la nation burkinabè. Puisse le Tout- Puissant lui concéder toute sa miséricorde et, accorder à ses successeurs, la sagesse, l'ouverture, la pondération, la tolérance bref, toutes les qualités morales et intellectuelles qui ont fait de lui, un grand rassembleur et un fédérateur, pour continuer avec plus de succès, son œuvre de construction de la Patrie.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**

Je voudrais saluer la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, **Madame Alizèta OUEDRAOGO** et **El Hadj Dianguinaba BARRO**, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et, Président de la Section territoriale de Bobo-Dioulasso, pour leur disponibilité et pour la parfaite organisation de cette rencontre.

J'exprime toute la reconnaissance du Gouvernement aux autorités administratives, politiques et coutumières de la région des Hauts-Bassins et en particulier, aux habitants de la ville de Sya, pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même avons été l'objet depuis notre arrivée à Bobo-Dioulasso. Je salue également tous ceux qui ont effectué le déplacement pour prendre part à cette rencontre.

Permettez-moi de saisir l'occasion pour renouveler toute notre gratitude à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent. Leur présence à nos côtés ce matin traduit tout l'intérêt qu'ils accordent à la promotion du secteur privé.

- **Mesdames et Messieurs ;**

L'institutionnalisation de la Rencontre Gouvernement/ Secteur Privé, voulue par le Président du Faso, vise à instaurer un cadre de dialogue permanent autour des questions majeures de développement en vue de créer un environnement propice aux affaires. Cela est indispensable pour mieux accompagner le secteur privé afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle moteur de la croissance économique, de pourvoyeur d'emplois et de revenus.

Ce cadre de dialogue, après onze éditions amorce sa phase de maturité. Nous devons par conséquent nous féliciter de sa tenue régulière et des progrès déjà réalisés. Il a permis sans nul doute, d'engranger des acquis importants dont les plus significatifs sont :

- le relèvement du Burkina Faso à la quatrième place des pays les plus réformateurs au monde selon le rapport Doing Business 2011 ;
- la création des Centres de Formalité des Entreprises (CEFORE) et la réduction des délais de création d'entreprise ;
- la simplification des procédures de paiements des impôts et la réduction du nombre de taxes et d'impôts ;
- la baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice, passant de 35% à 27,5% en 2010 ;
- la mise en place du fonds séquestre et la création du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) comme mode alternatif de règlement de litiges en matière d'affaires ;
- la relecture du Code des investissements en 2010.

Nous sommes conscients que malgré ces avancées, des efforts restent à faire en termes d'amélioration du climat des affaires, de fiscalité, de coût de l'énergie et de lutte contre la fraude et le faux.

C'est pourquoi, le Gouvernement, tout en approfondissant les réformes en cours, s'est engagé à entreprendre de nouvelles réformes pour stimuler davantage le climat des affaires en vue de renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

Le lancement du nouveau programme d'amélioration du climat des affaires intervenu le 14 février dernier et la création du secrétariat permanent chargé des réformes des licences d'affaires s'inscrivent dans cette dynamique.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**

Dans la perspective de contribuer à relever les grands défis de développement, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau référentiel, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui couvre la période 2011 – 2015. Cette stratégie, élaborée de manière participative, fait du secteur privé le moteur de la croissance et met particulièrement l'accent sur :

- la promotion des pôles de croissance ;
- le développement des filières porteuses ;
- la promotion des niches et des grappes d'entreprises ;
- la promotion d'une croissance pro-pauvre pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie est cependant tributaire de la capacité de l'ensemble des acteurs de la vie nationale à renforcer la synergie d'actions autour des questions essentielles de développement, pour asseoir les fondements d'un développement durable.

Je lance donc à nouveau, un appel à toutes les couches socioprofessionnelles du pays, à une mobilisation plus accrue afin d'apporter une contribution significative dans l'exécution de notre stratégie commune, la SCADD.

J'ai la ferme conviction que les acteurs du secteur privé installés sur le territoire national, fort du soutien habituel de l'Etat, pourront exploiter de manière optimale toutes les opportunités d'investissements mises en évidence à travers la SCADD.

Le Gouvernement pour sa part, continuera d'apporter au secteur privé tout l'appui nécessaire à son rayonnement.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**

J'apprécie à sa juste valeur le choix du thème de la présente rencontre intitulé : «**Onze éditions de rencontre Gouvernement/Secteur Privé : bilan et perspectives**». En décidant de consacrer une édition entière à cette réflexion, le Gouvernement est convaincu que les résultats qui en découleront serviront de tremplin pour un nouvel essor du secteur privé.

Cet exercice va nous permettre, j'en suis persuadé, de revisiter notre cadre de concertations afin d'opérer les ajustements nécessaires pour lui insuffler une dynamique nouvelle. Cela constitue une réponse à l'engagement pris par le Gouvernement à la onzième édition.

L'évaluation de notre cadre de dialogue est nécessaire pour appréhender les forces mais surtout les faiblesses de ce dispositif en vue d'y remédier ; le but visé étant un meilleur accompagnement du secteur privé dans son élan de croissance afin qu'il puisse se développer de manière harmonieuse et renforcer ainsi sa contribution à l'économie nationale.

Je voudrais, en votre nom à tous, féliciter les personnes ressources commises à la tâche pour élaborer le rapport introductif à nos échanges. Je salue la qualité de ce rapport qui élucide le

bilan de la mise en œuvre des engagements pris de part et d'autre, au cours des éditions écoulées.

Aujourd'hui, comme nous y invite notre thème, nous marquons une pause afin de tirer le bilan des onze (11) éditions de la rencontre annuelle Gouvernement/ Secteur Privé, en vue de lui insuffler une nouvelle dynamique.

L'objectif visé est que, à l'issue de cette douzième session, cette instance contribue de façon décisive, à l'émergence d'un secteur privé plus compétitif.

### **Mesdames, Messieurs les participants ;**

De manière spécifique, il s'agira pour nous :

- d'apprécier le format actuel de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé, en faisant ressortir clairement ses acquis, ses forces et ses faiblesses ;
- de juger la pertinence de la périodicité actuelle de la rencontre et, au demeurant, de faire des propositions ;
- de dresser le bilan du respect des engagements pris par les parties ;
- de faire un point des préoccupations solutionnées et de celles qui, jusque-là, n'ont pas reçues de suite appropriées ;
- de proposer les modalités pratiques de mise en œuvre et de suivi-évaluation des recommandations issues de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé ;
- de formuler des recommandations en vue d'améliorer le cadre de concertation Gouvernement/Secteur Privé.

### **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**

Je réaffirme ici solennellement, que le Gouvernement continuera de déployer les efforts pour renforcer le bien être des Burkinabè et donner plus d'opportunités au secteur privé afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle moteur de la croissance.

Compte tenu de la franchise qui a toujours caractérisé nos échanges, et de notre détermination à aller vers un dialogue beaucoup plus fécond, j'ai bon espoir, qu'au terme de nos travaux, les objectifs fixés seront pleinement atteints.

Je vous invite à faire des propositions constructives devant permettre d'opérer des ajustements nécessaires pour aller vers l'émergence d'un secteur privé burkinabé qui gagne sur tous les fronts de la compétition internationale ; un secteur privé capable de jouer pleinement son rôle de moteur du développement économique et social de notre pays.

Je reste persuadé que la belle cité de Sya, qui a vu naître la Rencontre Gouvernement/Secteur Privé, dans son cadre enchanteur, nous permettra d'engranger des résultats à la hauteur de nos attentes.

Sur ce, je déclare ouverte la douzième rencontre Gouvernement/Secteur privé et souhaite plein succès à nos travaux.

**Je vous remercie.**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA  
RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2011**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE DE LA  
PROMOTION DE L'ENTREPRISE**

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES  
RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2011**

Le Comité Technique Paritaire (CTP) est chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres annuelles Gouvernement/ Secteur privé conformément aux dispositions de l'arrêté revu<sup>1</sup> n°2010-033/MCPEA/MEF du 03 avril 2010, portant création, attributions, composition et fonctionnement dudit Comité.

Aussi, en application de ces dispositions et en rapport avec les services techniques des différents départements ministériels, le Comité Technique Paritaire a-t-il assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de la précédente rencontre annuelle Gouvernement/ Secteur privé.

Le présent rapport synthétique fait le point des activités du Comité et s'articule autour de quatre points suivants :

- les grandes réalisations du Gouvernement ;
- les actions en cours ;
- les difficultés rencontrées ;
- les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

## **I- DES GRANDES REALISATIONS DU GOUVERNEMENT**

Le CTP apprécie positivement le niveau de réalisation des recommandations et résolutions faites l'année dernière dans la salle du ciné Sayon par l'ensemble des acteurs des secteurs public et privé.

En effet, en dehors des préoccupations d'ordre fiscal qui seront examinées par le Gouvernement après l'étude d'impact de la politique fiscale qui doit être réalisé 3 ans après sa mise en œuvre, le CTP a enregistré à titre illustratif, les principales réalisations suivantes :

### ***I.1 En matière d'habitat et d'urbanisme***

- l'opérationnalisation de la Direction Générale de Contrôle des Opérations d'Aménagement et de Construction créée par décret No 2011-469/PRES/PM/MHU du 26 juillet 2011 qui a permis d'améliorer le respect des textes réglementaires régissant la profession d'architecte ;
- l'application de l'obligation d'obtention du permis de construire pour toute construction publique ou privée débutée par la campagne spéciale de contrôle des chantiers d'immeubles en cours d'exécution ou inachevés menée à Ouagadougou du 30 novembre 2011 au 03 février 2012 où 1998 promoteurs de construction ont été interpellés ;
- la poursuite de la dynamique de construction d'édifices publics en matériaux locaux appropriés ;
- la promotion des matériaux locaux par, la création d'une Direction de la recherche, de l'innovation et de la promotion des matériaux locaux de construction au sein de la

---

<sup>1</sup> L'arrêté remplacé avait pour référence, n°2002-0113/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ/MCE/MITH du 24 décembre 2002

### ***1.2 En matière de renforcement du partenariat Etat/Secteur privé***

- l'évaluation générale de la rencontre Gouvernement-Secteur privé en vue de la rendre plus dynamique dont les conclusions de l'étude font l'objet de la présente rencontre.
- l'organisation du forum sur les marchés publics les 27 et 28 octobre 2011, avec la contribution de tous les acteurs concernés qui a permis d'apporter au dispositif les innovations telles que le rehaussement du seuil de la demande de cotation à 5 millions francs CFA et l'insertion de clauses permettant l'accès des artisans aux marchés publics.
- l'institutionnalisation du forum des acteurs des marchés publics et la création du comité d'évaluation et de suivi (CES/FAMAP) de la mise en œuvre des recommandations.
- l'organisation des états généraux du secteur des BTP et sur la filière coton ;
- l'organisation du forum sur la sécurité routière.

### ***1.3 En matière d'éducation nationale, d'enseignements secondaire et supérieur***

- L'amélioration du système d'affectation des élèves et l'accroissement du nombre d'élèves boursiers affectés dans les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire conventionnés par l'augmentation de l'enveloppe financière allouée;
- la mise en place d'un protocole d'affectation par l'Etat d'étudiants dans les instituts, écoles et universités privés par une prise en charge partielle ou totale de leur scolarité ;
- l'augmentation de la subvention d'exploitation annuelle accordée aux établissements privés laïcs et catholiques.

### ***1.4 En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales***

- le renforcement des capacités au profit des agents et des producteurs de la filière coton à travers le Projet d'Appui à la Filière Coton Textile (PAFICOT) et le projet Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) qui conduisent des activités d'appui conseil en matière de bonnes pratiques agricoles du coton ;
- l'octroi de subventions exceptionnelles pour soutenir les prix de vente des engrais aux producteurs. Ces subventions ont été effectives durant les trois dernières campagnes ;
- l'organisation des acteurs des autres filières oléagineux comme l'arachide, le soja et le sésame dans le cadre de la structuration des acteurs des filières oléagineux ;

- la prise de mesures pour renforcer l'encadrement des producteurs ruraux ;
- le renforcement de la capacité de production de semences améliorées au profit des producteurs;
- la mise en place d'un vaste réseau de magasins couplés avec des aires de séchage pour stocker des produits agricoles;
- la réalisation de magasins pour mieux accompagner les promoteurs des journées promotionnelles afin d'accroître les quantités de produits agricoles stockés;
- l'appui des acteurs du monde rural afin de rendre les produits plus compétitifs sur le marché national.

#### ***1.5- En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires***

- le dédommagement des victimes des mutineries au niveau national à hauteur de **huit milliards cent trois millions huit cent cinquante huit mille cinq cent onze (8 103 858 511) francs CFA** pour **2 640** victimes ;
- la valorisation et la promotion des produits locaux par l'organisation périodique des Journées Agroalimentaires (JAAL), de la foire agro-sylvo-pastorales, des foires internationales multisectorielles de Ouagadougou, des manifestations d'envergure internationale ;
- l'identification de sept (07) produits locaux agricoles et artisanaux qui ont été soumis à l'éligibilité en indications géographiques à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- la prise de dispositions réglementaires permettant d'assainir le secteur des huileries ;
- la création d'une Agence de Promotion des Investissements (API) ;
- la création d'un Secrétariat Permanent chargé de la réforme des licences d'affaires en vue de simplifier et de rationaliser les procédures de délivrance des documents administratifs exigés pour exercer une activité économique.

#### ***1.6- En matière d'infrastructures, de transport, de désenclavement et d'économie numérique***

- la libéralisation de certains secteurs d'activités dans le domaine des infrastructures routières;
- la mise en place d'un comité de sécurité dans la lutte contre les actes de vandalisme sur les installations des opérateurs de télécommunications et particulièrement des câbles téléphoniques.

#### ***1.7. En matière de communication, de culture, et de tourisme***

- la réalisation du bilan du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie (SITHO) ;

- l'installation d'un cadre permanent de concertation annuelle pour créer une synergie entre tous les acteurs de l'industrie touristique ;
- la réduction du coût du visa à hauteur de 50% par le Décret n°2011-09/PRES/PM/MEF/MAE-CR/MATDS du 30 décembre 2011 portant tarification des prestations de services dans les Missions Diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso à l'étranger et à l'Administration Centrale.

### ***I.8. En matière d'économie et de finances***

La sensibilisation du secteur privé sur le rôle et le fonctionnement du marché financier lors de l'emprunt obligataire du Trésor Public qui s'est déroulé au cours du quatrième (4ème) trimestre 2011.

## **II- Les actions en cours**

En dehors des grandes réalisations ci-dessus relevées, le CTP précise que bon nombre de recommandations sont en cours de réalisation. Ainsi, on peut souligner :

### **II.1 En matière d'économie et des finances**

- la mise en place d'un premier programme de projets pilotes dans le cadre des PPP ;
- l'évaluation de l'impact de la réforme fiscale intervenue en 2010 ;
- le contrôle du respect effectif des obligations d'assurance, notamment en matière automobile et de transport des facultés à l'importation.

### **II.2 En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales**

- l'accompagnement pour la création de laboratoires homologués en vue d'assurer la certification des produits locaux à l'exportation ;
- la mise à disposition des emballages de qualité répondant aux normes internationales ;
- la mise en place d'un système d'information commerciale sur les marchés locaux et dans les zones de production ;
- l'autonomisation des producteurs à travers la vulgarisation de la loi sur les interprofessions.

### **II.3 En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires**

- la lutte contre la fraude à travers les actions entreprises par le Gouvernement;
- la mise en place d'un dispositif de sécurité dans les zones industrielles ;
- l'élaboration du code de l'artisanat ;

- l'ouverture du registre des métiers ;
- l'adoption des textes sur le registre civil.

#### **II.4 En matière d'énergie et des mines**

- l'amélioration de la fourniture de l'énergie à travers notamment, l'acquisition de centrale thermique et les différents projets d'interconnexion ;
- la réalisation d'une étude sur la réduction des coûts de l'électricité.

#### **II.5 En matière de culture, de Communication et de tourisme**

- la mise en œuvre du plan media étrangers ;
- l'apurement des créances de l'Etat vis-à-vis des hôteliers avec une attention particulière sur les créances du FESPACO ;
- la poursuite de l'assainissement du secteur du tourisme par la lutte contre la concurrence déloyale et le suivi du strict respect de la réglementation de la profession ;
- l'aménagement des sites touristiques ;
- la lutte contre la concurrence déloyale liée à la prolifération des maisons d'hôtes ;
- la relecture des statuts de l'Office Nationale du Tourisme au Burkina (ONTB)

#### **II.6 En matière d'infrastructures, de transport et de désenclavement**

- l'amélioration de l'accès aux zones de production ;
- le renouvellement du parc automobile dans le cadre de l'application de la législation communautaire sur la charge à l'essieu et la question générale de la vétusté du parc automobile ;
- la Lutte contre les tracasseries routières dans l'espace UEMOA/CEDEAO ;
- la participation des experts géomètres aux travaux d'infrastructures.

#### **II.7 En matière de recherche et d'innovation**

- la Promotion de la recherche à travers la création du Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID) ;
- la réduction des délais de production de l'arbre à karité par la mise au point de la technique de greffage de cette espèce.

### **III- DES DIFFICULTES RENCONTREES**

Les difficultés majeures enregistrées par le Comité Technique Paritaire sont les suivantes :

- le manque de clarté dans la formulation et le caractère transversal de certaines recommandations qui ne facilitent pas leur mise en œuvre ;
- la lenteur des ministères interpellés dans le renseignement de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence.

Ces difficultés sont récurrentes et des solutions doivent y être trouvées.

### **IV- DES RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

Dans le sens de répondre davantage aux attentes du secteur privé et de résorber les difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, le Comité Technique Paritaire formule les recommandations suivantes :

- l'envoi régulier trimestriellement au secrétariat du CTP par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- la centralisation au niveau du CTP par l'ensemble des départements de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur privé de leur ressort ;
- la formulation par le secteur privé de deux ou trois recommandations majeures liées aux préoccupations par secteur d'activités pour une meilleure mise en œuvre et un suivi adéquat.

Telle est la substance sur l'état de réalisation des recommandations issues de la précédente rencontre Gouvernement/Secteur privé.

Le Président du Comité Technique Paritaire

**Bernard GNESSA ZOUGOURI**  
Chevalier de l'Ordre du mérite

**MOT DE REMERCIEMENT DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**12<sup>e</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE**

Thème : « Onze éditions de rencontres annuelles Gouvernement/Secteur Privé : bilan et perspectives »

**MOT DE REMERCIEMENT  
DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCI-BF**

**BOBO DIOULASSO, LE 30 JUILLET 2012**

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**
- **Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins,**
- **Madame le Haut Commissaire de la Province du Houet,**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso,**
- **Monsieur le Président de la Section territoriale de l'Ouest de la Chambre de Commerce et d'Industrie,**
- **Autorités coutumières et religieuses,**
- **Mesdames, Messieurs les Chefs d'Entreprises,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames, Messieurs,**

C'est avec beaucoup de plaisir, doublé d'une réelle satisfaction pour les excellents résultats auxquels nous sommes parvenus, que je voudrais réserver mes premiers mots à son Excellence Monsieur le Premier Ministre et à sa délégation pour leur témoigner toute notre gratitude pour leur disponibilité et leur pragmatisme dans la conduite de nos échanges de ce jour.

**A vous, Mesdames et Messieurs les acteurs du secteur privé,** j'exprime ma satisfaction et au nom du Bureau Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie, je vous adresse mes remerciements pour votre forte mobilisation ; preuve de votre intérêt maintes fois réaffirmé pour notre rendez-vous annuel de dialogue et de concertation.

Permettez-moi également, de rendre hommage aux autorités coutumières, religieuses, politiques et administratives de Bobo-Dioulasso, qui n'ont ménagé aucun effort dans l'organisation de cette 12<sup>ème</sup> rencontre Gouvernement – Secteur privé qui, de notre point de vue a été une totale réussite.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

Nous sommes heureux de constater que les résultats auxquels nous sommes parvenus au terme de nos échanges ouverts et francs, sont à la hauteur de nos attentes.

Le premier thème que nous avons abordé nous a permis de faire le bilan des onze précédentes éditions de notre rendez-vous annuel.

Nous avons fait nôtres les acquis et les insuffisances qui, j'en suis convaincue, nous permettront d'améliorer le contenu et la forme de nos échanges à venir et en conséquence d'accorder nos points de vue pour la prospérité économique de notre pays.

Nous avons bon espoir que la mise en œuvre des recommandations et des suggestions de l'étude nous permettra d'approfondir ce partenariat sur bien d'aspects.

Les conclusions de notre 12<sup>ème</sup> Rencontre, devront donc nous aider à raffermir le dialogue permanent public/privé afin de faciliter la prise de mesures pertinentes et efficaces qui contribueront à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la promotion de l'investissement privé dans notre pays.

L'intérêt d'un tel cadre de dialogue a été une fois de plus démontré et il s'agit maintenant de le renforcer et d'améliorer son contenu comme l'étude et les débats nous l'ont suggéré.

## **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable, tirant ses fondements de la Vision « Burkina 2025 », ambitionne de faire du Burkina Faso « ***une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale*** ».

La réalisation de cette vision nécessite l'implication de tous les acteurs à quelque niveau que ce soit car c'est à ce prix, et seulement à ce prix que nos efforts communs porteront des fruits à la hauteur de nos attentes.

Par ailleurs, cette réalisation implique également, une organisation harmonieuse des efforts de développement, pour exploiter toutes les potentialités nationales au profit de l'ensemble des Burkinabè et faire participer tous les acteurs au développement national.

Face aux nombreux défis inéluctables qui nous attendent pour amorcer l'émergence de notre économie à l'horizon 2015, je formule le vœu qu'ensemble, secteurs public et privé, société civile, collectivités territoriales, tous, nous puissions continuer à travailler en parfaite synergie pour renforcer les progrès déjà enregistrés et asseoir les bases solides d'un développement économique harmonieux.

## **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

Avant de clore mon propos, je souhaiterais avec votre permission, réitérer nos remerciements à tous nos partenaires, sans lesquels nous n'aurions pas réussi à offrir à l'ensemble des participants toutes les commodités nécessaires à la réflexion féconde que nous sommes sur le point de clôturer.

Je voudrais aussi adresser mes vives félicitations au comité d'organisation de la présente édition pour les efforts consentis afin de nous assurer de bonnes conditions de travail.

Enfin, à vous chers collègues opérateurs économiques, je souhaite que la bonne compréhension de notre rôle de catalyseur de la croissance économique, renforce nos capacités individuelles et collectives à accompagner utilement et positivement les actions du Gouvernement.

**Je vous remercie!**

## TABLE DES MATIERES

I- RESUMES DES DISCOURS PRONONCES A L'OUVERTURE.....	1
II- RESUME DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP).....	2
III- PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES « ONZE EDITIONS DE RENCONTRES ANNUELLES GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE : BILAN ET PERSPECTIVES ».....	3
IV. MOT LIMINAIRE DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF.....	4
V. INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS.....	4
VI. COMMUNICATION SUR LES MESURES A PRENDRE POUR UNE CONTRIBUTION EFFICACE DU SECTEUR PRIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCADD .....	11
VII- REPOSES DU GOUVERNEMENT .....	11
1. EN MATIERE D'ECONOMIE ET DES FINANCES.....	11
2. EN MATIERE D'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT .....	12
3. EN MATIERE D'HABITAT ET D'URBANISME .....	13
4. EN MATIERE DE CULTURE ET DE TOURISME .....	14
5. EN MATIERE D'AGRICULTURE ET D'HYDRAULIQUE .....	14
6. EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	15
7. EN MATIERE DE TRANSPORTS, DE POSTES ET D'ECONOMIE NUMERIQUE .....	16
8. EN MATIERE DE JUSTICE.....	17
9. EN MATIERE DE MINES, DE CARRIERES ET D'ENERGIE.....	17
10. EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET DE DESENCLAVEMENT .....	17
11. EN MATIERE DE SANTE.....	18
12. EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR .....	18
13. EN MATIERE DE FONCTION PUBLIQUE, DE TRAVAIL ET DE SECURITE .....	18
14. EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET D'INNOVATION .....	19
15. EN MATIERE DE JEUNESSE, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'EMPLOI.....	19
16. EN MATIERE D'ACTION SOCIALE ET DE SOLIDARITE NATIONALE .....	20
17. EN MATIERE DE DROITS HUMAINS ET DE PROMOTION CIVIQUE.....	20
18. EN MATIERE DE RESSOURCES ANIMALES .....	20
19. EN MATIERE D'AFFAIRES ETRANGERES ET DE COOPERATION REGIONALE .....	21
VIII. SYNTHESE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE .....	22
IX. ANNEXES.....	23
DISCOURS DE BIENVENUE DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF .....	24
DISCOURS DE BIENVENUE DU GOUVERNEUR DE LA REGION DES HAUTS-BASSINS.....	30
DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BEYON LUC ADOLPHE TIAO, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT .....	35
ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2011.....	42
MOT DE REMERCIEMENT DE LA PRESIDENTE DE LA CCI-BF .....	50